

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 juillet 2016 portant création du Diplôme Universitaire MISSION PATIENT PARTENAIRE ET REFERENT EN RETABLISSEMENT EN CANCEROLOGIE modifié par les arrêtés du 10 juillet 2017, du 02 juillet 2019, du 07 juillet 2020, du 05 juillet 2022 et du 04 juillet 2023,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire MISSION PATIENT PARTENAIRE ET REFERENT EN RETABLISSEMENT EN CANCEROLOGIE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur PEREIRA PAULO Lennize (Professeur associé à l'Université des patients SU) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Marie-Paule VANNIER (MC Emérite en sciences de l'éducation)

Madame Christine LEDOS PICHARD (patiente-experte)

Madame Valérie MOINDROT (patiente-experte)

Madame Véronique BATTEUX (patiente-experte)

Madame Estelle ROUSSEAU (Doctorante en Sociologie de la santé et du travail)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 03 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU